



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 15 mars 2023

Reconduction de la subvention annuelle aux organisations syndicales

Le conseil d'administration,

Vu les documents présentés aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 15 mars 2023 et les échanges en séance,

DECIDE

Article unique :

Il est décidé de maintenir la subvention annuelle versée aux organisations syndicales représentées en comité social d'administration et de la porter à 1500 euros par siège. Soit pour les cinq sièges un budget annuel de 7500 euros..

Fait à Nice, le 15 mars 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 19
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 19	